

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2020 A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 25 JANVIER 2020

Séance : 01/2020

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 29 janvier 2020, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 25 janvier 2020.

Conseillers municipaux étaient présents : 10

Absents : Mesdames COISNE Sylvie, TURPAIN Rose-Marie, LELEU Hélène et Messieurs MALY Eric et DECARNIN Eddy.

Madame COISNE Sylvie ayant donné pouvoir à Monsieur DUTHOO Jean-François
Monsieur MALY Eric ayant donné pouvoir à Madame PRUVOST Charlotte

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2020 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 01 / 2020 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 01 / 2020 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 01 / 2020 / 04- * - Bail emphytéotique
- 01 / 2020 / 05- * - Plan de Prévention du Risque d'inondation du bassin versant de la Lawe
- 01 / 2020 / 06- * - Autorisation de dépenses d'investissement
- 01 / 2020 / 07- * - Congés parental de Mme LIBBRECHT Camille et son remplacement
- 01 / 2020 / 08- * - Demande de subvention AFSEP
- 01 / 2020 / 09- * - Compte rendu des différents syndicats
Notification su rapport d'orientation budgétaires 2020 de la CABBALR
- 01 / 2020 / 10- * - Questions diverses
 - Accord subvention du département pour 387 000 € 00
 - Conditions de versements
 - Achat d'une friteuse
 - Dossier de loi sur l'eau
 - Enquête d'environnement

01 / 2020 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GODESENCE Sidonie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

01 / 2020 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Concernant le compte rendu de la réunion en date du 13 décembre 2019, Monsieur LEWEURS Serge demande la modification du point N°6-2019-11 concernant l'assainissement, sur la CABBALR. Il faut écrire que, sur 20 000 logements, plus de 2 000

logements ont un rejet direct au fossé. Moyennant cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

01 / 2020 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

1. Signature du contrat de M MURAWSKI en remplacement de M WAQUET.
 2. Commande à YESSS Electric pour un montant de 431 € 51 TTC
 3. Commande 2 panneaux définitifs Micro-Crèche pour un montant de 174 € 78 TTC
 4. Signature du contrat de Mme SABRE Marine pour le remplacement de Mme LIBBRECHT Camille.
-

01 / 2020 / 04- * - Bail emphytéotique

Monsieur le Président indique que ce point sera vu à la prochaine réunion du conseil car il n'a pas encore reçu du Notaire le bail de mise à disposition des locaux de la Ferme Sénéchal. Ce bail emphytéotique a une gérance collégiale composé de l'Association « Sourires d'Autistes » l'EPDAHAA et la commune de Vieille-Chapelle. Le montant du loyer couvrira l'emprunt contracté par la commune très vraisemblablement à la banque des territoires. Monsieur le Président signale qu'il a rencontré Madame GONSE de la FDE qui propose de rembourser le montant des intérêts au démarrage des travaux, ce qui revient à obtenir un prêt à taux zéro. Concernant la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane nous avons reçu la notification de la subvention de 135 000 € 00, la convention a été réceptionnée en Mairie. Par contre, Monsieur le Président signale qu'il a contacté M DESARNAUD (CABBALR) concernant les modalités de versement et demande la modification des modalités de versement. Monsieur DESARNAUD doit nous renvoyer une convention avec un versement de 50 % au commencement des travaux, puis de 30 % et le solde de 20 %. Dès réception de la nouvelle convention, Monsieur le Président va prendre contact avec Mme MAYEUR, secrétaire de Monsieur WACHEUX pour la signature officielle de la convention. Cette signature doit avoir lieu avant la fin février.

01 / 2020 / 05- * - Plan de Prévention du Risque d'inondation du bassin versant de la Lawe

Monsieur le Président signale que le dossier de consultation officiel lié au PPRI est consultable en Mairie et que les remarques doivent être émises avant la fin février. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de prolonger la zone constructible de chez Monsieur et Madame WALLE Charles domiciliés 200 rue Marsy jusqu'au cimetière de VIEILLE CHAPELLE avec une profondeur alignée sur les maisons existantes. Cette possibilité n'existait plus dans le nouveau In de zonage.

01 / 2020 / 06- * - Autorisation de dépenses d'investissement

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titres de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») = 364 333 € 48

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 91 083 € 37 soit 25% de 364 333 € 48.

Concernant les dépenses d'investissement

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

01 / 2020 / 07- * - Congés parental de Mme LIBBRECHT Camille et son remplacement

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Municipal que Madame LIBBRECHT Camille a demandé à effectuer une reprise de son activité à 50 % à compter du 2 Août 2019 et ce pour une période de 6 mois. Celle-ci demande une prolongation de 12 mois. Il a donc proposé à Madame SABRE Marine qui a effectué son remplacement maternité, d'effectuer le complément des heures de Madame LIBBRECHT. Dans ces conditions, Monsieur le Président propose de lui passer un contrat de 27 h 12, sachant qu'elle ne travaillera pas durant les vacances scolaires et cela pour une durée de 12 mois.

Monsieur le Président propose donc aux membres du conseil de la recruter pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021 et de la rémunérer à l'indice Brut 374 correspondant à l'indice Majoré 345.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2020 / 08- * - Demande de subvention AFSEP

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicitant la commune pour une subvention communale. Monsieur le Président propose de faire la réponse habituelle, à savoir que la commune vient déjà en aide aux habitants de la commune au travers du CCAS.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2020 / 09- * - Compte rendu des différents syndicats

01 / 2020 / 09.01 Notification sur le rapport d'orientation budgétaires 2020 de la CABBALR

Monsieur le Président signale que les documents de notification du rapport d'orientations budgétaires sont consultables en Mairie pour ceux qui le désirent et que cette année il y a un excédent entre 8 et 9 millions d'euros.

01 / 2020 / 09.02 Commission Culture

Madame GODESENCE Sidonie indique que 2 conservatoires vont être construits l'un à BETHUNE et l'autre à BRUAY. Le coût par bâtiment est de 15 millions d'euros. Ces constructions deviennent urgentes car il n'y a plus assez de places. Un festival aura lieu en juin, il s'intitule : le festival des petits bonheurs, c'est une troupe de personnes handicapées qui peuvent se produire dans les communes, 19 communes sont partantes. Monsieur le Président signale que ce genre d'opération serait la bienvenue lorsque le centre pour les personnes autistes adultes sera ouvert.

01 / 2020 / 10- * - Questions diverses

01 / 2020 / 10.01 Accord subvention du département pour 387 000 € 00

Nous avons reçu du Département, un accord de 300 000 € au titre de la contractualisation et 87 500 € 00 au titre du FARDA – Aménagement. Monsieur le Président signale que cette subvention représente 32.81 %, d'une dépense subventionnable hors taxes de 1 179 355,22 € pour la poursuite des travaux de réhabilitation de la ferme Sénéchal en lieu de vie pour autistes adultes et propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette subvention. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

01 / 2020 / 10.02 Conditions de versements

Monsieur le Président explique que le premier versement pourra être effectué à hauteur de 50% du montant prévisionnel de la subvention au démarrage des travaux avec la délibération du conseil municipal acceptant la participation départementale.

Un autre acompte sera possible au prorata des dépenses réalisées jusqu'à 70 % maximum des dépenses réalisées. Le versement se fera sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public en y joignant les factures correspondantes.

Puis le versement du solde avec les pièces suivantes :

- Etat récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public
- Les factures correspondant au projet
- Le plan de financement définitif
- Le procès-verbal de réception des travaux

01 / 2020 / 10.03 Achat d'une friteuse

Monsieur le Président signale qu'il est nécessaire de changer la friteuse du foyer communal et propose aux membres du conseil municipal de retenir l'offre de la SARL FR Grandes Cuisines pour un montant de 2 418 € 00 TTC. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale également aux membres du conseil municipal que la commune va devoir acheter une nouvelle machine à laver, un tableau blanc, un vidéo projecteur et son support pour l'école des deux rivières.

01 / 2020 / 10.04 et 10.05 Dossier de loi sur l'eau

Monsieur le Président explique que l'agence de l'eau a souhaité que le dossier concernant le plan d'eau soit soumis au cas par cas. Ce dossier a reçu 2 avis positifs, mais la DREAL a demandé à ce qu'une étude d'évaluation environnementale soit réalisée. La date butoir étant le 24 janvier 2020, la demande de retrait du dossier a été déposée le 23 janvier à la DDTM. La DDTM en a accusé réception le jour même ce qui veut dire que le dossier n'est pas annulé mais mis en attente et pourra être réintroduit lorsque cette étude sera réalisée.

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que la société à maîtrise d'œuvre MOBESTA n'effectue pas d'étude d'évaluation environnementale, mais il va donner les coordonnées de personnes de sa connaissance qui peuvent réaliser cette étude.

01 / 2020 / 10.06 Notification des attributions de compensation prévisionnelles 2020

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal que la commune va verser la somme de 50 519 € à la CABBALR. Ce montant est identique à celui de l'an dernier.

01 / 2020 / 10.07 Dépôt de plainte

Monsieur le Président signale qu'il a déposé une plainte à la gendarmerie pour des dégradations causées à la Ferme Sénéchal.

01 / 2020 / 10.08 Centre aéré

Madame MOREL souhaite que cette année les enfants du centre aéré de juillet partent 3 jours et 2 nuits en extérieur de la commune de VIEILLE CHAPELLE. Madame MOREL signale que 2 devis ont été établis sur une base de 40 enfants pour WORMOUTH pour un coût de 4 492 € 00 et l'autre au PORTEL pour un coût de 3 400 €. Madame MOREL propose de retenir le coût de 3 500 € sur la base de 40 enfants et de trouver le lieu. Il est proposé par certains membres du conseil d'étudier la possibilité d'aller à MERLIMONT.

01 / 2020 / 10.09 Les dates des différentes réunions

La commission des impôts le mardi 25 février à 18 H 00
La commission des finances le jeudi 27 février à 18 H 00
La commission d'appel d'offre le vendredi 28 février à 14 H 00
Réunion de conseil le jeudi 19 mars à 19 H 30

01 / 2020 / 10.10 Tableau électoral pour les municipales

Monsieur LEWEURS Serge demande s'il serait possible de faire le tableau concernant la tenue du bureau de vote. Madame LAZARO va l'établir et l'envoyer à chacun des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 30.



Jean-Michel DESSE
Maire